

A Blois, le 28 mai 2016

COMPTE-RENDU DU CTL DU 27 MAI 2016

Le 27 mai 2016 s'est tenu un CTL dont l'ordre du jour était : le transfert du SPF de Vendôme vers le SPF de Blois ; le transfert du Pôle Enregistrement du SIE vers le SPF de Blois ; l'attribution d'un n° SAGES à la cellule foncière du SIP de Blois (points pour avis) ; le bilan de la formation professionnelle 2015 (pour information) et le projet de plan local de formation 2016 (pour avis) ; questions diverses.

En réaction à notre liminaire (copie infra), M. Le Buhan s'est plaint de formules particulièrement « dures et disproportionnées » quant à l'évocation du devenir sombre du réseau, des missions et des agents de la DGFIP. Pour lui, les services ne disparaissent pas, ils ne sont que transférés. Les agents et usagers contraints à la mobilité apprécieront la nuance. Les agents ne semblent pas mécontents car ils ne se sont pas plaints lors de ses visites de services. Remplacer l'accueil physique actuel par de la gestion de carnets de rendez-vous, n'est qu'une façon pour M. Le Buhan de « mieux organiser les files d'attente » et « fluidifier l'accueil », pas du tout pour dissuader les usagers de s'y rendre et justifier le démantèlement du réseau territorial. Pour M. Le Buhan, la dématérialisation ne signifie pas déshumanisation des relations à l'utilisateur. Le monologue social continue. Nous vous invitons à lire les « Lignes Directrices de la DGFIP » sur Ulysse, c'est particulièrement éclairant et doit nous alerter pour réagir.

Le transfert du SPF de Vendôme vers le SPF de Blois au 1/9/2017 : après le transfert du SPF de Romorantin à Blois le 1/11/2014, le transfert du SPF de Vendôme va finaliser la concentration de cette mission au 1/9/2017. En attendant la fusion des bases FIDJI qui n'arrivera pas avant fin 2017, il y a aura donc pendant au moins plusieurs mois trois fichiers et trois comptabilités différentes à gérer pour les agents, après l'arrivée de la mission de Romorantin sans renfort de personnel. Là encore, le transfert est officiellement motivé par la situation des effectifs sur le SPF de Vendôme. Or, cette « fragilité » constatée est issue d'un départ à la retraite non remplacé au mois de mars dernier, ce qui avec un détachement complémentaire rend forcément la gestion difficile... Au TAGERFIP, 3 postes B et 1 poste C sont transférés au SPF de Blois (les agents de la structure seront prioritaires pour suivre la mission), mais le poste C a été « provisoirement » gelé pour ne pas avoir à former un nouvel agent. Pour M. Le Buhan, gel ne signifie pas suppression, nous aimerions y croire mais nous n'avons jamais vu jusqu'ici un poste gelé non supprimé au mouvement suivant de suppressions d'emplois.

Outre les désagréments pour les usagers qui voient une nouvelle mission de proximité s'éloigner, et pour les agents concernés, on peut s'inquiéter quant au devenir des missions sur le site de Vendôme, continuellement appauvries depuis dix ans.

Nous avons voté CONTRE (comme la CFDT et FO) car ce transfert, réduisant le nombre de missions et structures sur Vendôme, correspond à la déclinaison des politiques d'austérité à la DGFIP. La CFTC s'est abstenue et la CGT a refusé de prendre part au vote.

Le transfert du Pôle Enregistrement au SPF de Blois au 1/5/2017 : le Pôle Enregistrement, dépendant du SIE Blois, sera transféré au SPF de Blois au 1/5/2017. La cellule restera autonome au sein du SPF-E, encadrée par l'agent de catégorie A transféré. Au TAGERFIP, 1 poste A, 3 B et 1 C seront transférés au SPF de Blois au 1/9/2017 avec un détachement entre le 1/5 et le 31/8/2017. Les cadres B devront faire une demande de mutation nationale afin d'obtenir la mission-structure FIPER dont dépend désormais le SPF-E, avec une priorité pour suivre la mission. Les cadres A et C feront leur demande lors d'une CAP locale, avec priorité pour suivre la mission.

La cellule Enregistrement assurera l'accueil de tout le SPF-E, dont le box devra être réaménagé. Des travaux auront lieu au SPF de Blois en décalant les bureaux des BRV et BDV. Les encaissements en numéraire pour toute la structure SPF-E se feront à la caisse SIP. Le logiciel FIDJI-Enregistrement devant remplacer MOOREA, nous avons demandé à ce qu'un poste MOOREA soit conservé à titre consultatif sur le SPF-E afin d'avoir accès à la base de données alimentée depuis 2002.

Nous avons voté CONTRE (comme la CFDT et FO). La CFTC s'est abstenue et la CGT a refusé de prendre part au vote.

L'attribution d'un n° SAGES à la cellule foncière du SIP de Blois : ce point avait déjà été abordé lors du CTL du 9/9/2014 (mais la mise en application avait été repoussée par la DG). A l'époque de la mise en place de la fusion CDI-CDIF (en 2008 pour Blois), nous avons demandé à ce qu'à défaut de pouvoir conserver un CDIF il y ait au moins une cellule foncière au sein du SIP afin de ne pas diluer les compétences respectives et ne pas surcharger le travail et le calendrier des agents. Il aura fallu plusieurs années de galère pour que la Direction revienne sur la fusion globale et crée une cellule foncière au sein du SIP à Blois en 2013. Néanmoins, à défaut de n° SAGES de structure, les appels téléphoniques concernant la TF des usagers étaient orientés vers les SAID.

Nous avons voté POUR l'attribution de ce n° SAGES à la cellule foncière, comme toutes les O.S. à l'exception de la CGT, qui s'est abstenue.

La formation professionnelle : nous déplorons une nouvelle fois le développement de l'e-formation, même si la Direction nous indique qu'elle reste limitée et complémentaire... Pour l'administration, il s'agit d'économiser du temps et des frais de déplacement. Les formations présentielles sont les mieux adaptées pour répondre aux besoins des agents en matière de formation, et doivent rester prioritaires dans l'organisation des formations. Nous avons insisté sur le fait que les agents appelés à suivre une e-formation doivent être à la fois informés et incités par leur chef de service à la faire sur les postes dédiés afin de les couper de l'ambiance de travail et des sollicitations extérieures

L'équipe locale de formation est constituée de 49 animateurs, avec une diminution accrue du nombre de formateurs en filière GP.

Nous nous sommes abstenus dans le vote du plan de formation 2016.

Questions diverses : à la veille de l'arrivée de Mme Sent-Clappe en SIP, nous avons demandé comment allait être réorganisée la Direction. M. Le Buhan nous a répondu qu'il n'avait pas encore pris sa décision.